



Plan Climat Territorial

Comment mobiliser les acteurs du
territoire ?

La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.fr



Contexte de la mobilisation des acteurs autour du PCAET

Décret no 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

Le PCAET est « l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire »

Obligatoire pour les EPCI de + de 20 000 habitants

Comparé à l'ancien PCET, le PCAET :

- Intègre la qualité de l'air
- Est plus exigeant sur les actions à mettre en œuvre
- Porte sur le territoire, et non plus seulement sur le patrimoine et les compétences communautaires → enjeu de positionnement, de mise en mouvement et d'animation des acteurs du territoire



Charte de la participation du public



Pour la concertation autour du nouveau Plan Climat, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite s'appuyer sur la Charte de la participation du public, élaborée en 2016 et portée par le Ministère en charge de l'environnement.

Cette charte a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie.

La Charte énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux.

Elle est composée de 4 articles :

- La participation du public nécessite un cadre clair et partagé
- La participation du public nécessite un état d'esprit constructif
- La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous
- La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

Organisation de la Concertation

SBAA accompagnée par le Comité 21

Mobilisation des partenaires

- 1 comité technique partenarial
- 2 forums partenaires
- 1 réunion spécifique agriculteurs
- 1 questionnaire communes
- Les cahiers d'acteurs

Mobilisation des citoyens

- 2 labo participatifs grand public
- 1 questionnaire en ligne
- La possibilité de remplir un cahier d'acteur si constitution en collectif

→ Vers la signature d'une charte d'engagement des partenaires du Plan Climat



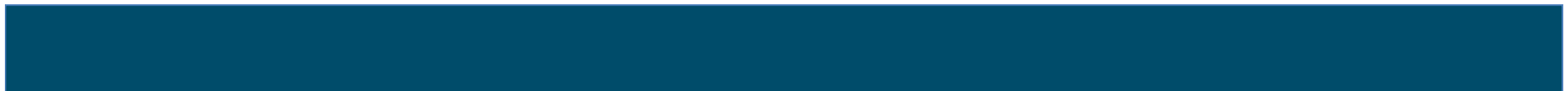
Comité technique partenarial

Y sont représentés :

- Communes
- DDTM – Ademe - Région
- Chambres consulaires
- Pays de St Brieuc
- Conseil de Développement
- SDE22
- Kerval
- ALEC
- Air Breizh
- Terre et Baie Habitat
- Baie d'Armor Transports

3 réunions de septembre 2017 à mai 2018

En parallèle un comité technique interne



Forum Partenaires

2 forums organisés les 5 décembre 17 et 3 avril 18
3h en après-midi

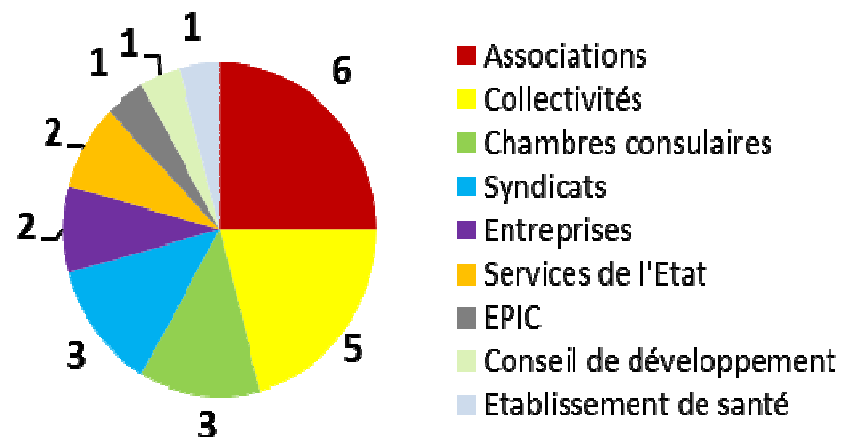
1^{er} temps sur le partage du diagnostic et la définition des enjeux
3 ateliers (bâtiment, aménagement et activités éco)

2^e temps sur la stratégie et le programme d'actions

→ 39 participants de 24 structures



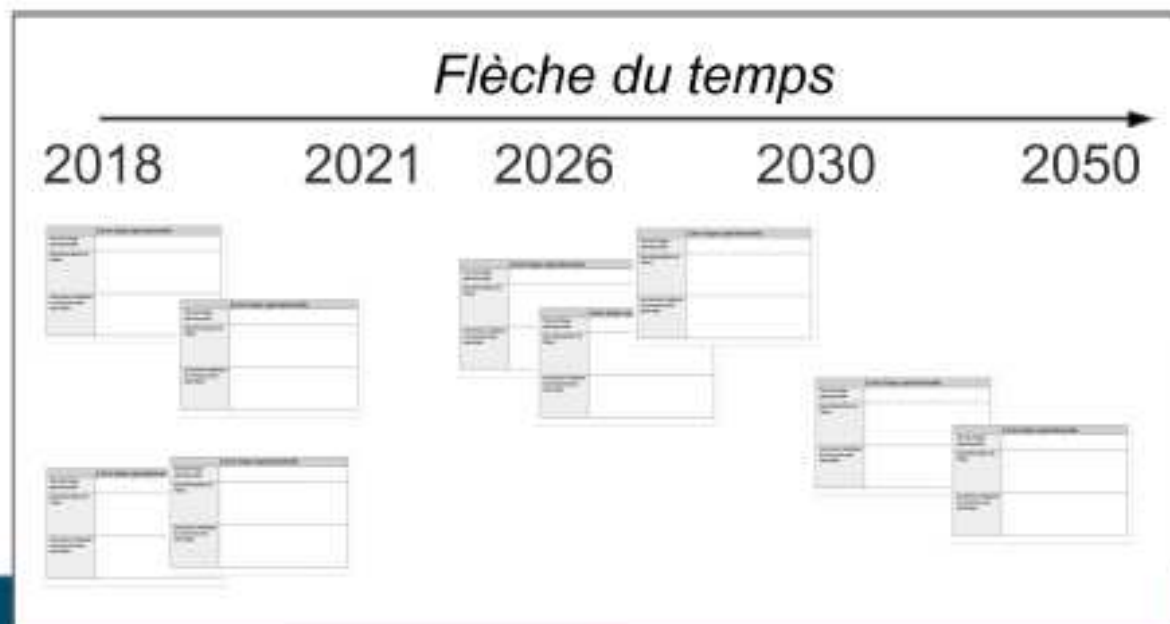
Type de structures ayant participé aux forums climat



Forum partenaires

Support pour le 2^e forum

Carte étape opérationnelle	
Titre de l'étape opérationnelle	
Quoi (description de l'idée)	
Qui (acteurs impliqués et concernés dans cette idée)	



Questionnaire communes

22 communes ont répondu

a) Recensement d'actions

340 actions ont été recensées (69% réalisées, 21% en cours, 10% en projet)

b) Attente des communes vis-à-vis du PCAET

c) Rôle des communes dans la mise en œuvre du PCAET



Synthèse rôle des communes	Occurrences	% occurrences
Prendre part aux actions initiées par l'Agglo et mettre en application des actions à l'échelle communale (sensibilisation, développement des modes doux, ...)	6	33%
Relayer les informations	4	22%
Être exemplaire	3	17%
Favoriser l'application des mesures de Saint Briec Armor Agglomération pour un accompagnement individuel auprès des administrés.	2	11%
Faire le lien entre SBAA et les habitants	2	11%
Identification des dynamiques existantes	1	6%
	18	

Réunion agriculture

Organisée en partenariat avec la chambre d'agriculture

Une rencontre entre élus en amont

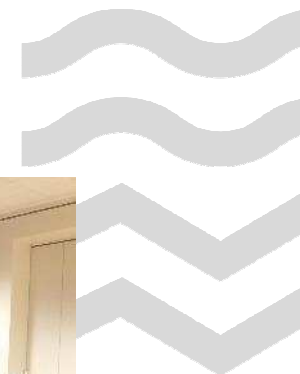
Le témoignage d'un agriculteur

22 agriculteurs présents
15 élus et techniciens

Idées fortes

- Le Plan Climat est une occasion à saisir, une opportunité économique
- On ne part pas de rien, exemple : les actions bassins versants
- Rôle de la collectivité : permettre d'accéder plus facilement à des aides existantes. La collectivité doit être facilitatrice de projets.

Très bon relais presse



Cahiers d'acteurs

2 objectifs

- Alimenter le plan d'actions du PCAET (son volet « territorial » en particulier)
- Entretenir une dynamique favorable à l'engagement via la valorisation des bonnes pratiques et solutions sur le territoire

Qui peut proposer un cahier d'acteurs ?

- Tous les acteurs publics et privés qui concourent au développement du territoire
- Ouvert aux citoyens sous la forme de collectifs plus ou moins formalisés (associations thématiques, association de quartier...)

→ **15 partenaires ont transmis 31 cahiers d'acteurs**



Labo participatif

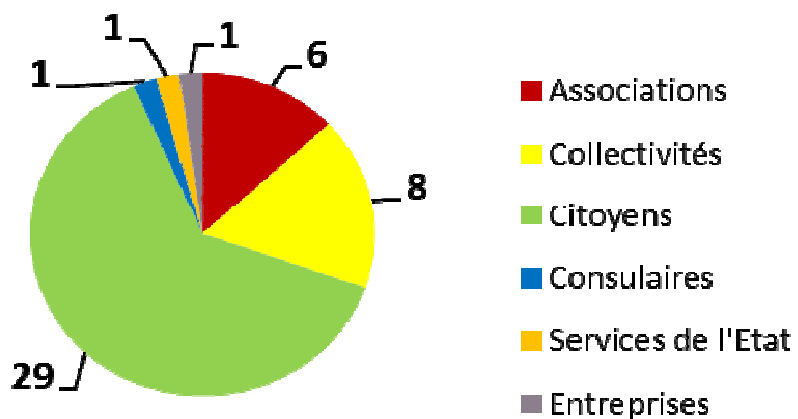
2 soirées organisées les 5 décembre et 3 avril

Même principe que forum partenaire, version simplifiée et ludique
(partage du diagnostic sous forme de quiz)

46 personnes en tout



Profils des participants des labos participatifs



Pas de réponses de collectifs au cahier d'acteur mis à dispo

Questionnaire grand public

En ligne du 6 décembre au 15 janvier

Pour toucher ceux qui ne viennent pas aux réunions publiques

80 retours - 61% d'homme - les moins de 26 ans sous représentés
- 40% de cadres



Plan Climat Territorial - Saint-Brieuc Armor Agglomération

Face au défi climatique, la collectivité lance l'élaboration de son deuxième plan climat. Pourquoi ? Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter ainsi l'ampleur du changement climatique, mais aussi s'adapter aux impacts des dérèglements déjà observés. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air et de favoriser le développement des énergies renouvelables.

Le plan climat comportera des actions concrètes à mettre en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs concernés par le défi climatique, c'est-à-dire tout le monde ! En effet, les entreprises, les associations, les administrations, les citoyens... tous ont un rôle à jouer à la hauteur de leurs capacités à agir.

C'est pourquoi nous vous proposons de participer dès maintenant à l'élaboration de la stratégie de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les réponses que vous apporterez ci-dessous seront étudiées par les élus. La définition des actions concrètes, à laquelle vous pourrez aussi participer, sera proposée à partir de mars 2018.

Le savez-vous ? Un plan climat est aussi une source de progrès dans de multiples domaines (économie, santé, cadre de vie...) ; maîtriser ses consommations d'énergie au travail ou chez soi permet d'économiser de l'argent, préserver les écosystèmes et végétaliser les espaces urbains contribuent à l'amélioration du cadre de vie, lutter contre les émissions de polluants atmosphériques améliorent la santé tout comme la pratique d'une mobilité active (vélo, marche à pied...) par rapport à la voiture individuelle, développer les énergies renouvelables limitent la dépendance du territoire à l'importation d'énergie tout en permettant de créer des richesses localement...

*Obligatoire

Quelles priorités pour le plan climat ?

Les sujets traités dans un plan climat sont régis par la loi (La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015).

D'après-vous, certains sujets du plan climat devraient-ils être prioritaires par rapport à d'autres ? Devraient-ils concentrés plus d'efforts et de moyens ? (3 réponses maximum) *

- Maîtriser les consommations d'énergies
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO2)
- Diminuer les émissions de polluants atmosphériques (dioxyde d'azote, particule...)
- Développer les réseaux de chaleur et de froid
- Renforcer la capacité des milieux naturels et agricoles à capturer le carbone
- Comprendre les impacts du changement climatique et s'y adapter (risques naturels...)
- Autre :

La maîtrise des consommations d'énergies

Le niveau actuel de consommation d'énergie est trop élevé. Ce constat est vrai dans la plupart des secteurs : les logements, les bâtiments privés et publics, les déplacements, le transport de marchandises, les activités économiques...

Selon vous, maîtriser les consommations d'énergies passeraient d'abord par (3 réponses maximum) : *

- L'adoption de comportements sobres pour consommer uniquement l'énergie qu'il faut (et stopper le gaspillage énergétique)

Vers une charte d'engagements des acteurs...

La mobilisation des partenaires sera formalisée et mise en avant par la signature d'une charte d'engagement au 2e semestre 2018.



... Et le développement de l'animation territoriale

- Démarche PCAET = démarche d'amélioration continue
 - * les différentes actions pourront être précisées
 - * de nouveaux partenaires et nouvelles actions pour enrichir le PCAET
- Le comité technique partenarial continuera à se réunir trois fois par an
- Un forum de la transition énergétique et climatique sera organiser 1x an
 - * mettre en avant les initiatives du territoire et de faire le bilan annuel
- Des rdv spécifiques avec les partenaires
- Une invitation des parties prenantes à assister aux animations et conférences organisées par l'Agglomération et les autres acteurs de la sensibilisation sur le territoire.

